

Arrêté N°2026-165

La Présidente de l'Université Lyon 2,

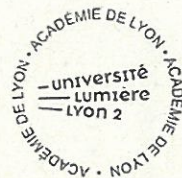
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de MASTER
FRANCAIS LANGUE ETRANGERE / DIDACTIQUE DU FRANCAIS LANGUE ETRANGERE ET
SECONDE est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 02/06/2026



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2025-2026

MASTER 2 FRANCAIS LANGUE ETRANGERE / DIDACTIQUE DU FRANCAIS LANGUE
ETRANGERE ET SECONDE

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	GRASSIN JEAN-FRANÇOIS	mcf
Enseignante-chercheuse	GANDON ELISE	mcf
Professionnelle	DESCHAMPS-CARRERE FLORENCE	Formatrice en FLE ECAM LaSalle